



**Dimanche 27 mai 2018**



*2<sup>ème</sup> CRITERIUM GIENNOIS  
DE MARCHE ATHLETIQUE*



**Championnats régionaux de la Ligue du Centre-Val de Loire d'Athlétisme  
Championnats départementaux du Comité du Loiret d'Athlétisme**

- |           |                        |                   |     |
|-----------|------------------------|-------------------|-----|
| ➤ 10h00 : | 20 km                  | espoirs à masters | 10€ |
|           | 10 km                  | cadets à masters  | 8€  |
| ➤ 11h00 : | 5 km                   | cadets à masters  | 4€  |
| ➤ 11h45 : | 3 km                   | minimes à masters | 2€  |
|           | 2 km                   | benjamins         | 2€  |
|           | 1 km                   | poussins          | 2€  |
| ➤ 12h30 : | remise des récompenses |                   |     |

Inscription sur <https://www.protiming.fr> jusqu'au 24 mai 2018

Inscription sur place possible

**COURSES**

- **20 km** ouvert aux hommes et femmes licenciés ou non, à partir de la catégorie espoir.
- **10 km** ouvert aux hommes et femmes licenciés ou non, à partir de la catégorie cadet.
- **5 km** ouvert aux hommes et femmes licenciés ou non, à partir de la catégorie cadet.
- **3 km** ouvert aux hommes et femmes, licenciés ou non, à partir de la catégorie minime.
- **2 km** ouvert aux hommes et femmes, licenciés ou non de la catégorie benjamin.
- **1 km** ouvert aux hommes et femmes, licenciés ou non, de la catégorie poussin, pas de classement.
- Présentation obligatoire d'une licence FFA Compétition en cours de validité Pour les autres licences FFA et non licenciés présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition daté de moins d'un an au jour de l'épreuve.
- Application du règlement de la Fédération Française d'Athlétisme.
- L'organisation se réserve la possibilité d'arrêter tout concurrent en difficulté.
- Directeur de course (contact technique et presse) : Sébastien BONTEMPS: Tél.: 06 31482374

## PARCOURS

- Circuit d'un km mesuré officiellement par un juge arbitre hors stade
- Les départs et les arrivées auront lieu rue Jean Mermoz à Gien
- Ravitaillements solides et liquides à l'arrivée
- Point d'eau pour épongeages si les conditions climatiques le requièrent

## HORAIRES

- 9h00 : Ouverture des inscriptions sur place et remises des dossards à la salle Cuiry à Gien. Les concurrents porteront, en permanence, le dossard fourni par l'organisation. Ce dernier sera porté sur la poitrine à l'aide de 4 épingles.
- 10h00 : départs des 20 km et 10 km
- 11h00 : départ du 5 km
- 11h45 : départs des 3 km, 2 km et 1 km
- 12h30 : remise des récompenses

## SERVICES

- Parking voitures, vestiaires et douches à la salle Cuiry
- Service médical assuré par un organisme agréé
- Assurances responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la FFA
- Assurance Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence



- Repas d'après course à 12€

## RESULTATS ET CLASSEMENTS

- Classement individuel par catégorie.
- **Les résultats de toutes les courses seront disponibles sur le site du club :**  
<https://www.gienathle.com>

## RECOMPENSES

- Chaque participant recevra un lot souvenir.
- Sur le 20km, 10 km et 5 km, coupes ou lots aux trois premiers hommes et femmes.
- Sur le 3 km, coupes ou lots aux trois premiers minimes garçons et minimes filles.
- Sur le 2 km : coupes ou lots aux trois premiers benjamins et benjamines.

## CATEGORIES

- |                              |                            |
|------------------------------|----------------------------|
| ○ Poussin (PO) →2007 – 2008  | Junior (JU) →1999 – 2000   |
| ○ Benjamin (BE) →2005 – 2006 | Espoir (ES) →1996 à 1998   |
| ○ Minime (MI) →2003 – 2004   | Senior (SE) →1979 à 1995   |
| ○ Cadet (CA) →2001 – 2002    | Master (VE) →1978 et avant |

## DROIT A L'IMAGE

- Le concurrent autorise les organisateurs à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion de cette manifestation et de la pratique de l'athlétisme. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 99 ans et pour toute la France.